

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GRÜN & MILD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Usage professionnel de détergents pour vaisselle

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

Fournisseur

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention	Attention
d'avertissement:	

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 2 de 10

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

D'après les données d'essais.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium			10 - < 15 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
	1-propanaminium, 3-amino-n-(carboxyméthyle)-n,n-diméthyle-,N-(C12-18(nombre pair)acyl) dérivés, hydroxydes, sels internes			1 - < 5 %
	931-513-6		01-2119513359-38	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
 5 % - < 15 % agents de surface anioniques
 < 5 % agents de surface amphotères
 parfums: Citral, Limonène
 Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.
 Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.
 Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.
 En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 3 de 10

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Joindre la fiche de données de sécurité.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

Les symptômes d'intoxication peuvent se manifester de nombreuses heures après l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes de soufre.

Oxydes nitriques (NOx).

Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter l'introduction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
température de stockage: à température ambiante

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

(EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 5 de 10

conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Lors d'une utilisation avec le concentré.

Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480
Épaisseur de couche minimale en mm 0,7

gants de caoutchouc. (EN 374)

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	vert	
Odeur:	Citron	
pH-Valeur:		6,5

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé

Densité:	1,033 g/cm ³
----------	-------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 6 de 10

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: facilement soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

10.5. Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Aucune réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	1-propanaminium, 3-amino-n-(carboxyméthyle)-n,n-diméthyle-,N-(C12-18(nombre pair)acyl) dérivés, hydroxydes, sels internes				
	orale	DL50 2430 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >620 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 - 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	1-propanaminium, 3-amino-n-(carboxyméthyle)-n,n-diméthyle-,N-(C12-18(nombre pair)acyl) dérivés, hydroxydes, sels internes					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,11 mg/l	96 h	Fisch		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,4 mg/l	72 h	Algen		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,9 mg/l	48 h	Daphnia magna		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 8 de 10

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium			
	OECD TG 301 A	> 70	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	1-propanaminium, 3-amino-n-(carboxyméthyle)-n,n-diméthyle-,N-(C12-18(nombre pair)acyl) dérivés, hydroxydes, sels internes	4,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Recommandation: Eliminer via "Duales System".

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 9 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	non applicable

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	non applicable

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV):	0,046 % (0,473 g/l)
2004/42/CE (COV):	0,046 % (0,473 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRÜN & MILD

Date de révision: 29.03.2018

Code du produit: 70033_CLP

Page 10 de 10

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 7, 16

Indications diverses:

<70% en solution aqueuse: Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)